

Lot n° : 2
Section : ZB
N° : -

Superficie : 604 m²
Superficie de plancher maximale : 240 m²

Maître d'Ouvrage



22, rue Benjamin Franklin
Bâtiment Le Phoenix
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Urbaniste-Paysagiste



46 rue Benjamin Franklin - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@verstrada.fr

Géomètre - Expert



www.geouest.fr

46 rue B. Franklin - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE BELLEVIGNY

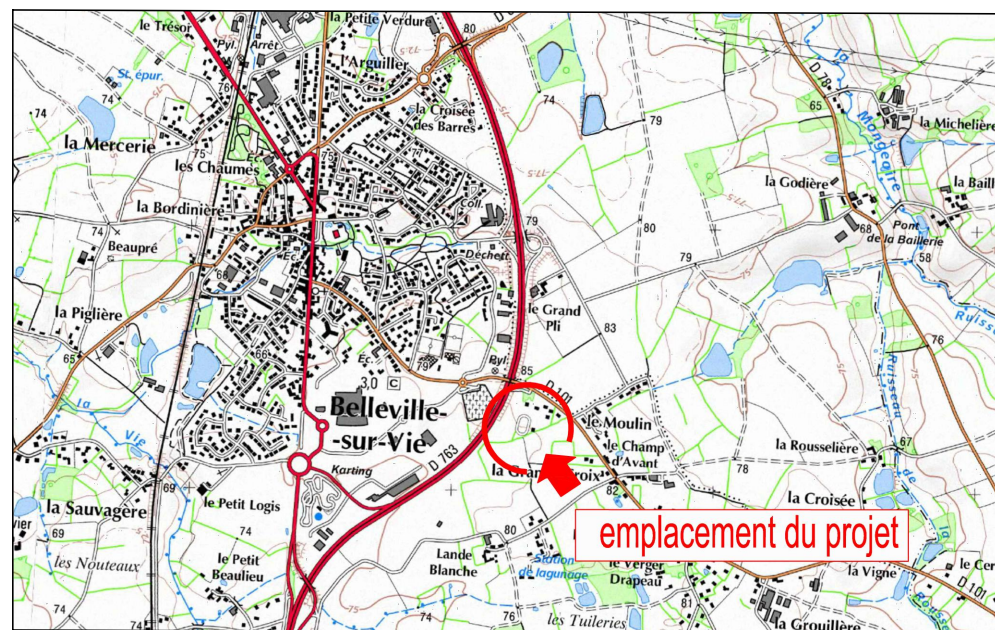
Route de Dompierre

Lotissement à usage principal d'habitation
"Allée des Poteries"

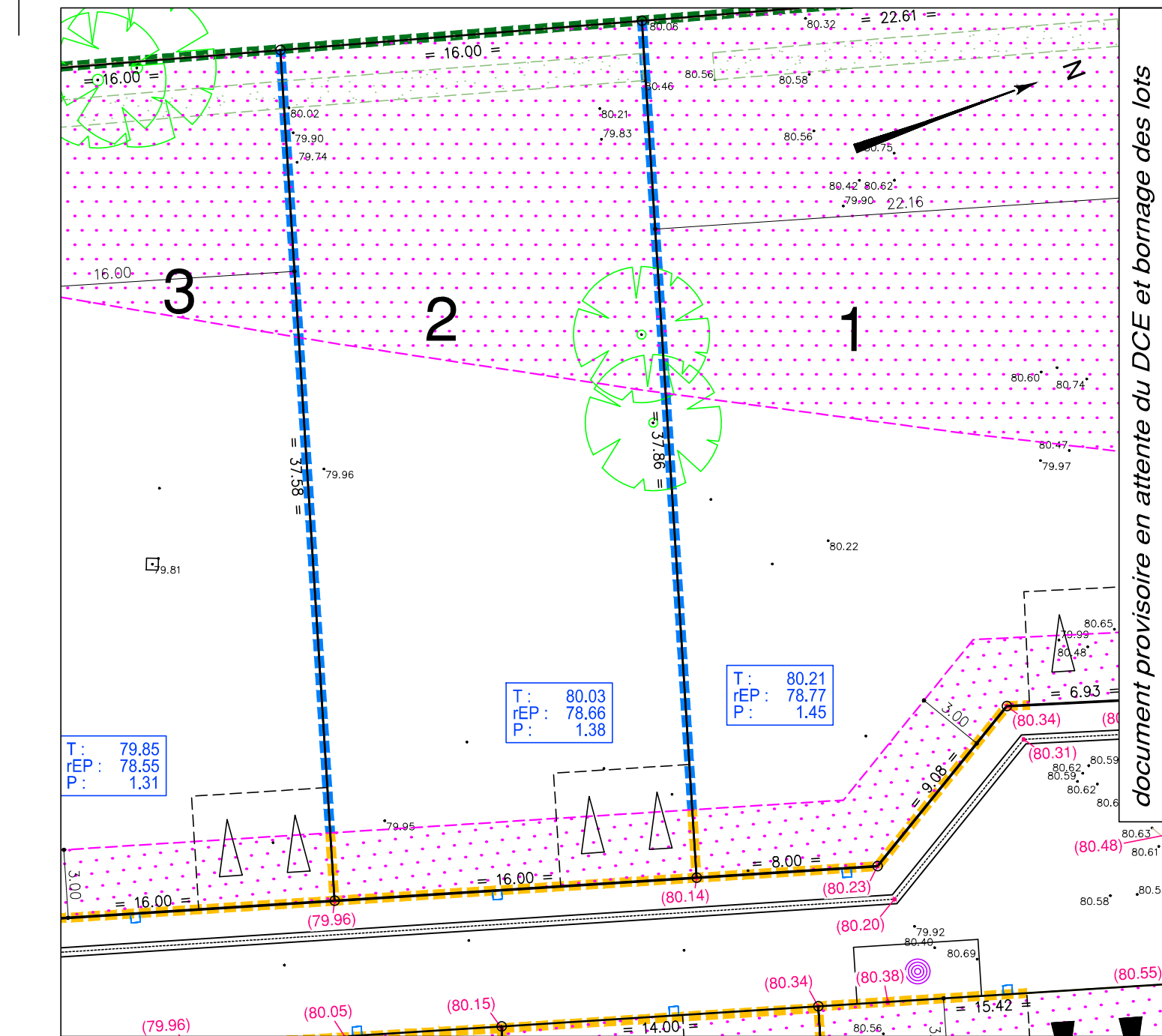
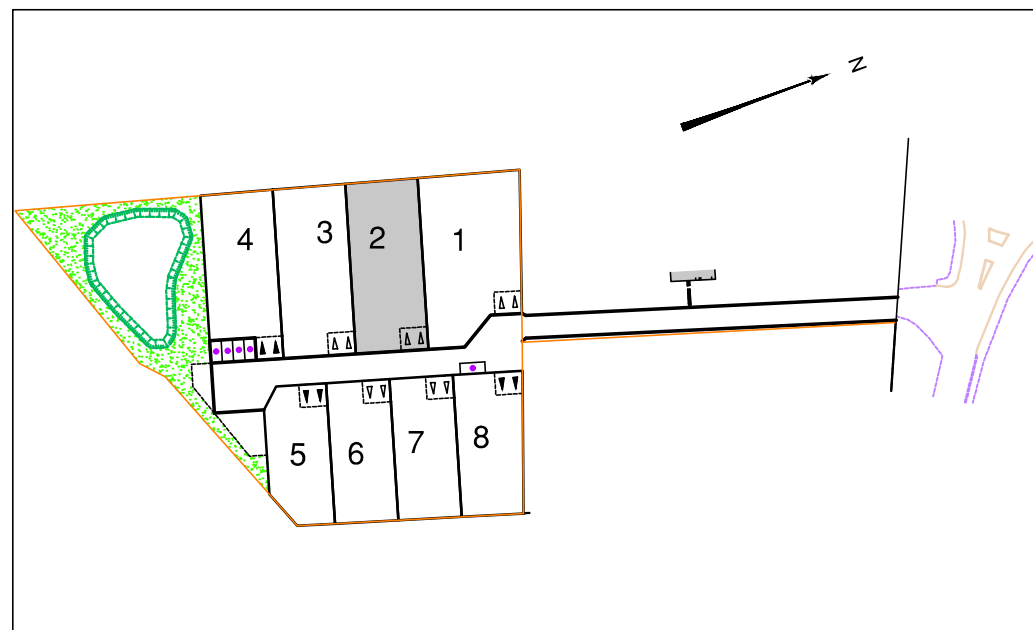
(instruction en cours)

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



Légende

- Zone non constructible
- Emplacement préférentiel et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante (non protégée)
- Aire de présentation containers ordures ménagères

Légende des Clôtures : Les clôtures devront respecter le plan des clôtures fourni en annexe du règlement (PA10.2)

- Clôture à l'alignement des voies et jusqu'au droit de la construction ou sur 5 mètres minimum à partir de la limite le long des voies publiques ou privées
- Clôture en limite séparative au delà de la construction ou de 5 mètres minimum à partir de la limite le long des voies publiques ou privées
- Clôture en limite de zone agricole
- Clôture en limite de l'opération

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- cote terrain naturel
- (nivèlement effectué avant travaux de viabilité)
- cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- regard tabouret EP
- cote tampon du regard EP
- cote tampon du regard EP
- cote radier du branchement EP

Gestion des eaux usées par un système de traitement autonome selon les modalités du PA10 du permis d'aménager

- candélabre
- emplacement indicatif du coffret électrique/du regard téléphone et du citerneau AEP

Légende foncière :

- signe d'appartenance
- signe de mitoyenneté
- borne OGE

Ouvrages hors sols :
Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

document provisoire en attente du DCE et bornage des lots